Commission intergouvernementale franco-germano-suisse pour les questions régionales dans les zones frontalières du Rhin Supérieur

Date de création: 21 septembre 2000 (22 octobre 1975)

Acte constitutif: Accord du 22 octobre 1975 entre le Conseil fédéral suisse, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française sur la coopération transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur, modifié par l'Accord du 21 septembre 2000 entre le Conseil fédéral suisse, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française sur la coopération transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur, art 1.

Entités membres: Suisse, Allemagne, France

Cantons inclus: Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Jura, Soleure

Objectifs poursuivis:

- promotion et renforcement de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur;
- concrétisation des objectifs de la Convention de Madrid du 21 mai 1980;
- facilitation de la mise en oeuvre de l'Accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996.

Domaines d'activité:

- promotion de la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur;
- organe faîtier de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (Oberrheinkonferenz - ORK);
- préparation des recommandations pour les Etats Parties et proposition d'arrangements;
- recommandation de solutions et, si nécessaire, révision du contrat relatif à l'Accord de Karlsruhe;
- délégation à l'ORK de lui soumettre propositions et projets d'accords.

Département / Office fédéral responsable: Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) / Division politique I / Service de coopération transfrontalière

Publications / revues:

 25 ans Commission Intergouvernementale franco-germano-suisse et Conférence du Rhin Supérieur - Editeur : Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, Secrétariat commun, Rehfusplatz 11, D-77694 Kehl

Brochure "Rhin supérieur - sans frontières" - Editeur : DFAE, 3003 Berne